



Soirée bénéfique avec Gregory Baum

Julien Harvey : homme de foi, homme du pays...

Le 30 mai 2011 à 17 h 30



centre
Justice et foi

Au cœur des débats de société

Julien Harvey: homme de foi, homme du pays...

Julien Harvey était un grand intellectuel jésuite. Ce soir, j'analyserai la participation audacieuse de Julien au débat public, au Québec, dans les pages de la revue *Relations*. Exégète et théologien, Julien s'adressait souvent aux catholiques, leur expliquant ses idées sur des questions touchant l'Église. Mais le message de Julien s'est surtout adressé à la nation, message – comme nous le verrons – fondé ultimement sur l'Évangile. C'est ce message qui m'intéresse en tout premier lieu, et sur lequel je m'attarderai ce soir. Je me limiterai ici à ses écrits publiés dans *Relations*, sachant qu'il a aussi exprimé ses idées sociales et politiques dans d'autres publications. Ma recherche s'est concentrée sur les numéros de *Relations* parus entre 1981 et 1998; Julien était alors un membre du comité de rédaction de la revue.

Je rappelle que Julien avait été pour la première fois membre du comité de rédaction de la revue entre 1965 et 1975. Puis, après son mandat de Provincial de la Province franco-canadienne des Jésuites (1974-1980), il redevient membre du comité de rédaction en 1981, y jouant un rôle important jusqu'à son décès en 1998. Pour le Centre justice et foi, dont il a été l'un des fondateurs et le premier directeur, ainsi que pour la revue *Relations*, sa mort inattendue à l'âge de 73 ans a été un moment de tristesse et a représenté une grande perte. Nous avons exprimé notre estime de son engagement et de sa pensée dans le numéro d'octobre 1998 de la revue intitulé: «Julien Harvey: homme de foi, homme du pays».

Au cours de ma recherche pour cette conférence, j'ai découvert sur Internet un petit texte écrit par Julien en anglais, où il parle de sa vie et de son travail au Centre justice et foi. Ce texte est paru dans la revue *Company*, publiée par les

Jésuites américains, dans laquelle des Jésuites engagés dans la société sont invités à raconter brièvement ce qu'ils pensent et ce qu'ils font. Dans cet article de 1995, Julien parle de l'effet qu'a eu sur sa vie et sa spiritualité la 32^e Congrégation générale de la Compagnie de Jésus, en 1975 – surtout le Décret IV de cette Congrégation affirmant que la mission des Jésuites aujourd'hui est le service de la foi et la promotion de la justice. Pour Julien et pour bien des Jésuites, cette Congrégation a provoqué un véritable tournant. Julien était à ce moment-là le supérieur de la Province franco-canadienne. Il raconte qu'il a eu le privilège de devenir ami de Pedro Arrupe, le célèbre Père général de la Compagnie à cette époque. Julien rapporte que le P. Arrupe lui a dit: «Julien, après ton mandat de Provincial, tu devrais vivre avec du monde ordinaire. Tu n'as pas besoin d'une voiture ou de vacances à l'étranger. Tu pourrais arrêter de fumer et te joindre à une petite communauté... Ton expérience avec les immigrants va être très utile.» Julien a suivi ce conseil. Il est devenu un homme consacré à la justice sociale, soucieux du sort des immigrants. Il s'est installé chez des confrères dans une maison de Saint-Henri dans le sud-ouest de Montréal; il y faisait la cuisine et le ménage, et prenait le métro pour aller à son travail au Centre justice et foi. Il a alors choisi de ne pas retourner à la vie de professeur et à des conditions de vie bourgeoises. Il écrit: «J'ai appris que les Jésuites peuvent vivre une vie communautaire et personnelle avec le budget des pauvres "sur le bien-être social" et poursuivre une vie professionnelle et intellectuelle sans posséder tous les outils jugés aujourd'hui indispensables.» La sensibilité à la réalité sociale liée à son style de vie solidaire des pauvres a marqué profondément ses activités au Centre justice et foi ainsi que sa contribution à la revue *Relations*. Puisque ce petit texte, en anglais, n'est pas connu dans le milieu francophone du Québec, j'en donne la traduction française en annexe de cette conférence.

C'est en décembre 1986 que j'ai personnellement rencontré Julien Harvey. Cette année-là, je commençais à enseigner à l'Université McGill après avoir été professeur à St. Michael's College de Toronto pendant 28 ans. Albert Beaudry, alors directeur de *Relations*, m'a généreusement invité à devenir membre du comité de rédaction. Cette belle aventure m'a introduit à la société québécoise et m'a donné la possibilité de participer aux grands débats touchant la vie de l'Église et la vie de la société d'ici. Je suis toujours reconnaissant aux Jésuites pour cette opportunité qui m'a alors été offerte. Julien Harvey, membre du comité de réaction, m'a tout de suite impressionné par sa foi, son intelligence et son engagement social en faveur des exploités et des marginalisés. J'admirais aussi son espérance. Nous le verrons plus loin, Julien dénonçait vigoureusement les injustices sociales, mais accompagnait toujours sa critique par des propositions concrètes en vue d'améliorer les conditions inacceptables faites aux plus petits. Sa critique de la société actuelle n'était pas nourrie par le ressentiment, mais par l'espoir qu'une lutte sociale et politique pourrait rendre la société plus juste.

Dans cette présentation, je veux analyser les positions prises par Julien Harvey dans la revue *Relations*, entre 1981 et 1998, à l'égard des enjeux de la vie publique. Comme ancien Provincial des Jésuites et fondateur du Centre justice et foi, il jouissait d'une grande influence sur l'orientation critique de la revue. Nous verrons que les trois positions politiques que j'examine dans ma présentation ont été appuyées par la revue. Il s'agit des sujets suivants : i) le Québec cassé en deux, qui analyse les structures d'injustice de la société; ii) la déconfessionnalisation des écoles et l'introduction d'un cours non confessionnel sur le fait religieux; et iii) le nationalisme québécois marqué par l'ouverture aux réfugiés et aux immigrants.

LE QUÉBEC CASSÉ EN DEUX

En novembre 1988, *Relations* publie un dossier intitulé : «Un Québec cassé en deux». S'appuyant sur plusieurs rapports de recherches faites pour des institutions gouvernementales, Julien Harvey, en collaboration avec Guy Paiement, produit une synthèse originale des conclusions qui

présentent une nouvelle perception des inégalités sociales au Québec, ainsi qu'une critique systématique des politiques sociales du gouvernement. Tandis que la gauche traditionnelle analyse le conflit entre la classe capitaliste et la classe ouvrière, Julien Harvey découvre que le Québec est profondément divisé entre des zones en désintégration – représentant le territoire occupé par 46 % de la population – et des zones en croissance – où vivent 54 % des Québécois. Le gouvernement affirme que le Québec s'est développé économiquement et est devenu plus riche après la Révolution tranquille. Il refuse cependant d'admettre que la distribution de la richesse est très inégalitaire – ce qui produit la désintégration sociale de plusieurs régions du Québec. Conséquence : il y a maintenant deux Québec en un.

Une première analyse distingue trois régions territoriales différentes : le centre-ville où la pauvreté se cache, les banlieues où habitent les gens à revenu moyen et, enfin, les périphéries rurales où la pauvreté prédomine. Les grandes institutions, les établissements gouvernementaux, les hôpitaux, les banques, les universités se trouvent au centre-ville, là où la pauvreté est discrète. La plupart des gens qui travaillent dans ces institutions habitent en banlieue. Et c'est vraiment dans les régions rurales que la pauvreté confine à la misère.

Les recherches sociographiques révèlent que le sous-développement économique d'une zone produit, à la longue, une désintégration sociale. Les magasins et les petites entreprises ferment leurs portes, les emplois deviennent rares, les services sociaux déménagent, les jeunes quittent pour s'installer en ville; y restent en bon nombre les aînés, les personnes faibles et dépendantes. La pauvreté s'y transforme en misère humaine.

Cette analyse préliminaire ne suffit pas à faire saisir complètement ce qui se passe au Québec. Les rapports scientifiques présentent des analyses plus fines : études de petites zones en ville, en banlieue et dans les régions rurales. Dans ce dossier de la revue, Claude Barriault présente une micro-analyse des zones en Gaspésie et en Outaouais, comparant leur pourcentage de personnes «dépendantes» – c'est-à-dire incapables

de se nourrir et de se loger de manière autonome, à cause de leur âge ou de leur condition. Une carte géographique indique, pour chaque municipalité, le pourcentage des « dépendants ». Dans ces régions rurales pauvres, il y a aussi des différences d'un endroit à l'autre; une information précieuse pour articuler une saine politique de développement économique et social.

Le Québec est cassé en deux. Les zones de désintégration se trouvent dans les deux corridors, orientés d'Ouest en Est, au nord et au sud du Saint Laurent; quant aux zones de croissance, elles se trouvent sur les trois axes nord-sud, de Québec à la Beauce, de Trois-Rivières à l'Estrie, et de Montréal à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Après cette analyse déstabilisante, le dossier présente les mouvements de résistance présents dans les régions et dans les villes. Julien Harvey souligne que ces acteurs font preuve d'une sagesse pratique qui peut aider le gouvernement à formuler de nouvelles politiques sociales aptes à appuyer les zones de désintégration. Selon son habitude, Julien fait des propositions très concrètes. Selon lui, les comités gouvernementaux responsables devraient inclure des représentants des régions, choisis parmi les acteurs expérimentés. Pour que le milieu des puissants reconnaisse que le Québec est cassé en deux, il faut une conversion de l'esprit, une volonté de regarder la réalité sociale avec les yeux et la perspective des groupes défavorisés.

Explorant cette dimension herméneutique, Guy Paiement montre, dans le même dossier, que la perspective des puissants produit la culture dominante, partagée par les biens nantis qui appuient la société telle qu'elle est, rendant ainsi « invisibles » les appauvris et les exclus. Pour reconnaître la réalité, il faut la regarder dans une autre perspective, une perspective acquise par la solidarité avec les démunis. Dans la théologie catholique, on appelle ce principe herméneutique « l'option préférentielle pour les pauvres ». On analyse le monde dans la perspective de Jésus crucifié et de toutes les victimes de l'histoire. L'article de Guy Paiement révèle donc que le numéro « Le Québec cassé en deux » est ultimement inspiré par l'Évangile.

Ce numéro a influencé l'orientation de la revue *Relations*. Fier de ce dossier, Julien Harvey l'a même qualifié de *scoop* – étant donné qu'aucun commentateur n'avait remarqué auparavant ces rapports sociographiques ni n'en avait présenté une synthèse. *Relations* a repris le même thème dans trois autres numéros (avril 1990, avril 1992 et octobre 1992), ciblant d'autres aspects de la même cassure. Julien Harvey et le comité de rédaction ont continué à se solidariser avec les groupes de défavorisés et à appuyer les efforts pour transformer les conditions de vie de ces derniers. Cette même attitude évangélique a influencé – nous le verrons plus tard – le nationalisme de Julien Harvey. Il a combiné de façon exceptionnelle son appui passionné pour la souveraineté du Québec avec son souci tout aussi passionné pour l'accueil des immigrants et des réfugiés.

L'ÉCOLE LAÏQUE

Dans les années quatre-vingt-dix, la revue *Relations*, sensible aux changements culturels de la société québécoise, a décidé de publier des textes critiques relatifs au système scolaire confessionnel. Dans le numéro de janvier-février 1982, apparaît l'article d'Hélène Pelletier-Baillargeon, « Le système scolaire public: une confessionnalité du papier ». Le numéro de novembre 1983 publie des paragraphes d'une déclaration favorisant « une école publique non confessionnelle », signée par 300 enseignants et enseignantes de foi chrétienne, de partout au Québec. Pendant ces années, la fonction de l'école dans une société pluraliste préoccupait Julien Harvey. Il faut lire à ce propos son article, « L'école montréalaise et le multiculturalisme », dans le numéro de mai 1986.

En septembre 1992, *Relations* publie l'article controversé de Julien Harvey, « Une laïcité scolaire pour le Québec », dans lequel il s'oppose à bien des catholiques – y compris aux évêques québécois. Nous verrons bientôt que l'argument principal de Julien a été accepté par *Relations* et par le Centre justice et foi. Quelques années plus tard, il sera cité dans les mémoires que le Centre adressera au gouvernement et aux évêques. Dans son article, Julien montre que la confessionnalité des écoles actuelles n'existe que sur papier, étant donné que le grand nombre des professeurs et des élèves sont non-croyants. Julien était aussi

conscient que les écoles confessionnelles marginalisaient les minorités religieuses. L'argument principal de Julien est cependant plus profond. Il se fonde sur la notion de « culture publique commune » et réfère au bien-être général de la société québécoise.

Julien chérissait cette notion de culture publique commune. Son confrère, Fernand Jutras, l'appelait « le bébé chéri » de Julien, qui la regardait comme la solution proprement québécoise de l'intégration des immigrants et le repoussoir de la notion fédérale du multiculturalisme. Dans son article de *Relations* en octobre 1991, Julien explique que, dans le passé, il approuvait la politique de l'intégration proposée par le gouvernement du Québec dans le document *Au Québec pour bâtir ensemble*. Celle-ci encourageait la convergence des cultures. Mais plus tard, Julien s'est rendu compte que promouvoir la convergence culturelle entre la majorité et les groupes minoritaires conduit à la lente disparition de ces cultures minoritaires. Par respect pour ces dernières, Julien propose, avec le sociologue Gary Caldwell, l'idée de culture publique commune. Pour que tous les citoyens et citoyennes, quelle que soit leur origine ethnique, puissent s'identifier au Québec, il faut l'estime unanime d'un ensemble de valeurs et de pratiques. Une culture publique commune, qui évolue avec le temps, permettra aux minorités de se sentir pleinement québécoises tout en gardant leurs propres traditions culturelles. La culture publique commune du Québec inclut les valeurs démocratiques, la langue française, les droits humains, l'égalité entre homme et femme, une certaine connaissance de l'histoire du Québec et le rejet du racisme et de la discrimination. Une définition plus précise de cette culture commune serait à élaborer dans un dialogue auquel participeront tous les citoyens et citoyennes.

Julien était très sensible à la vulnérabilité du Québec comme société francophone sur le continent nord-américain de langue anglaise. Son idée de la culture publique commune voulait protéger la société d'accueil et respectait en même temps le pluralisme des origines, anciennes et récentes. Il espérait que tous les citoyens québécois, sachant que leur tradition culturelle serait respectée, allaient s'identifier à la culture publique commune et s'intégrer pleinement à la société francophone. C'était son rêve.

Pour Julien, une des tâches de l'école consistait à initier les élèves à la culture publique commune et à faire d'eux des fiers citoyens québécois, quelle que soit leur origine ethnique. Voilà la raison principale pour laquelle Julien favorisait la déconfessionnalisation des écoles. Une école catholique laisse les élèves non-catholiques à la marge et les empêche de devenir de vrais Québécois. Julien savait que la confessionnalité des écoles protestantes et de plusieurs écoles catholiques était interprétée de façon généreuse – les écoles faisant une place respectueuse aux non-croyants et aux croyants d'autres religions. Selon Julien, cette pratique laissait toutefois ces derniers à la marge. Pour le bien du Québec, croyait-il, l'école devait devenir laïque. Il savait très bien que, dans certains milieux catholiques, sa proposition apparaîtrait radicale, opposée à la volonté d'un bon nombre de parents; il jugeait malgré tout que ce sacrifice devait se faire pour le bien-être de la société, pour que tous les jeunes, garçons et filles, s'identifient au Québec.

La laïcité n'implique pas l'hostilité envers la religion. Julien savait très bien qu'en France, la laïcité de l'école interdit l'enseignement du catholicisme et de la religion en général, et que la connaissance des religions ne fait pas partie de l'éducation publique. Julien souligne toutefois que ce modèle français de laïcité n'est pas utile pour le Québec. Pour maintenir la paix sociale et pour encourager l'intégration des communautés issues de l'immigration, il faut que l'école laïque fasse réfléchir les élèves sur le fait religieux et les initie à une certaine connaissance des religions pratiquées au Québec. Julien voulait donc que l'école laïque du Québec communique aux jeunes une certaine culture religieuse commune – c'est-à-dire la reconnaissance de la quête spirituelle, la tolérance face au pluralisme religieux et le respect pour la sagesse des non-croyants.

Julien était convaincu que l'Église catholique ne devait plus confier à l'école publique la transmission de la foi aux plus jeunes générations. La recherche empirique de l'époque montrait clairement que les écoles catholiques ne produisaient plus des chrétiens croyants. Il était donc devenu nécessaire et même urgent que les paroisses assument la responsabilité de l'enseignement

catéchétique et la formation des jeunes dans la foi. C'est un projet exigeant, car il faut former des catéchètes pour enseigner à la paroisse, apprendre à organiser un tel enseignement et, pour les parents, développer la capacité de parler de l'Évangile à leurs enfants. Ce qui est heureux, c'est qu'un tel engagement pastoral rend toute la paroisse plus vivante.

Je me permets de faire une remarque sur une expérience pastorale vécue dans un autre pays. En Allemagne de l'Est, dans une région majoritairement protestante, l'enseignement religieux étant interdit par le gouvernement communiste, les paroisses protestantes se virent obligées de prendre la responsabilité de la catéchèse. Ce fut, pour cette Église, une expérience heureuse. En 1989, la réunification de l'Allemagne a favorisé l'intégration de la société de l'Est dans les structures de l'Allemagne de l'Ouest. De même, l'Église protestante de l'Est a dû s'intégrer à l'Église protestante de l'Ouest et suivre les pratiques de cette dernière – acceptant ainsi le retour de la catéchèse à l'école publique. Puisque l'enseignement des jeunes dans la paroisse avait été une expérience enrichissante, l'Église de l'Est s'est fortement opposée à ce retour à l'école publique. Elle ne voulait pas abandonner une pratique qui avait été pour elle une source de vitalité. On n'a pas respecté leur refus, et l'enseignement religieux fut réintroduit dans les écoles publiques de l'Allemagne de l'Est, comme dans tout le pays. Cette histoire m'a convaincu que la formation religieuse des jeunes dans les paroisses est une pratique stimulante pour toute l'Église locale.

Pour promouvoir une culture religieuse commune, Julien a favorisé la déconfessionnalisation des écoles et l'introduction de cours réfléchissant sur le pluralisme religieux au Québec. Cette position, adoptée par la revue *Relations* et le Centre justice et foi, nous a fait insister sur le fait que, pour nous, la fin du système scolaire confessionnel ne voulait pas dire que la religion disparaissait totalement de l'école. Les écoles déconfessionnalisées devaient introduire des cours d'éthique

citoyenne, l'appréciation positive du pluralisme religieux et le respect des non-croyants. Après l'année 2000, alors que toute la société discutait de déconfessionnalisation des écoles, le Centre justice et foi a produit deux mémoires sur le sujet : un premier adressé aux évêques du Québec, défendant la position de Julien avec des arguments théologiques et pastoraux; un deuxième adressé à la Commission Proulx, présentant des arguments sociopolitiques initiés par Julien pour montrer que la déconfessionnalisation favoriserait le bien commun au Québec. On trouve ces textes sur le site Internet du Centre.

Permettez-moi d'ajouter que l'avenir du nouveau cours d'éthique et de culture religieuse n'est aucunement garanti. D'un côté, certains catholiques conservateurs s'opposent à ce cours, l'accusant de favoriser le relativisme et de miner toute prétention à la vérité. De l'autre côté, certains groupes et personnalités laïques, inspirés par le ressentiment contre le catholicisme d'antan, s'opposent à ce cours, craignant qu'il favorise la diffusion des religions au Québec. Fidèle à l'inspiration de Julien, Élisabeth Garant, membre du Centre justice et foi depuis 1995 (et directrice depuis 2007), a défendu ce cours dans des articles et des conférences publiques. Que va-t-il se passer avec ce cours? L'avenir nous le dira...

UN NATIONALISME OUVERT AU PLURALISME

Julien était un nationaliste passionné. Mais il a combiné cette passion avec une autre, la solidarité chrétienne avec les groupes minoritaires marginalisés dans la société – cette même solidarité qu'il a manifestée envers les marginalisés des régions pauvres du Québec cassé en deux, comme nous l'avons vu antérieurement. Puisqu'il regardait le Québec dans la perspective des moins nantis, il se souciait du bien-être des réfugiés et des immigrants récents au Québec. Il voulait deux choses : l'indépendance du Québec et le chaleureux accueil offert aux nouveaux arrivants. Le nationalisme qu'il promouvait dans la revue *Relations* était donc original.

Dans le numéro 1990 de la revue, Julien a été le rédacteur du dossier: «Quel nationalisme pour demain?» Son article y présente un bref résumé des écrits sur le nationalisme québécois, suivi de sa propre vision. Il fait une distinction très nette entre le nationalisme ethnique des Canadiens-français, résistant à leur marginalisation dans la Confédération canadienne, et le nationalisme territorial des Québécois, généré par la Révolution tranquille, revendiquant le droit de leur nation à l'autodétermination. Le nouveau nationalisme reconnaît comme Québécois tous les gens vivant au Québec et bâtissant ensemble la société d'ici.

Julien se rend compte que le nouveau nationalisme territorial existe sur papier, qu'il est affirmé par plusieurs documents du gouvernement du Québec, mais qu'il n'est pas encore partagé par toute la population – ni par tous les Québécois «de souche» ni par tous les Québécois d'autres origines. Julien défend sa vision dans les pages de *Relations*: il est critique à la fois du nationalisme ethnique défendu par une partie des Québécois, tout autant qu'un certain engouement pour le nouveau pluralisme qui fait que certains Québécois ne perçoivent plus leur société comme une nation. L'argumentation de Julien avait deux volets. Pour renforcer l'identité nationale du Québec, Julien milite pour la protection de la langue française et pour l'application de la loi 101. Pour promouvoir une ouverture généreuse au nouveau pluralisme, il crée une composante du Centre justice et foi dédié à cette question – aujourd'hui appelé le secteur Vivre ensemble. Il publie aussi des articles dans *Relations* où il dénonce l'exclusion dont souffrent des immigrants et prône une plus grande ouverture à leur égard.

Puisque le français est un facteur essentiel de l'unité nationale, Julien se soucie de la fragilité de cette langue à Montréal, même après la loi 101. Toujours dans les pages de *Relations*, il rapporte les incidents exprimant la résistance passive de certains milieux anglophones et allophones à la langue officielle du Québec. En mars 1983, il signale qu'un hôpital anglophone n'offre pas de service en français; en juillet-août 1984, il analyse les facteurs qui empêchent l'intégration de la majorité des immigrants à la société francophone; en mai 1986, il parle de la situation incertaine du français

dans les écoles montréalaises devenues pluriculturelles; et en janvier-février 1987, il se penche sur les choix linguistiques des nouveaux arrivants. Dans le dossier «En français, s'il vous plaît!» de juin 1989, Julien publie un article qui analyse les facteurs rendant vulnérable le projet linguistique du Québec. En 1988, la loi 178 veut répondre à une décision de la Cour suprême du Canada, à la politique du multiculturalisme adoptée par le gouvernement fédéral, et aux difficultés dans les négociations en faveur de l'accord de Lac Meech et de la reconnaissance du Québec comme société distincte. Le droit d'un gouvernement de protéger la langue nationale n'est pas encore reconnu par les chartes de l'ONU, mais Julien affirme avec insistance qu'un gouvernement est doté de ce droit. Puisque la protection de la langue nationale commune limite, dans une certaine mesure, la liberté personnelle des citoyens ayant une autre langue maternelle, le gouvernement, guidé par la sagesse politique, devrait viser un certain équilibre. Julien y ajoute une phrase qui révèle sa grande sensibilité chrétienne: «Il est pénible d'avoir à gérer le sacrifice des autres.»

Pourtant Julien ne lâche pas. En juin 1990, il publie un article intitulé «Français en classe, anglais dans la cour» et, en juin 1993, il rédige le dossier «Travailler en français». Son souci, bien connu, de promouvoir l'intégration des Québécois d'origine immigrante conduit Julien à proposer la notion de «culture publique commune» – cet ensemble de valeurs citoyennes cimentées par la langue française et qui permettent à toutes les Québécoises et à tous les Québécois de se comprendre et de coopérer dans la construction de la société. Ceci n'empêchant en rien les nouveaux venus de garder leur culture d'origine dans leur vie de famille et leurs cercles sociaux. Déjà, dans un long article de mai 1995 intitulé «Devant le second référendum», Julien souligne que le nationalisme ethnique, toujours appuyé par certains groupes, nuit au mouvement souverainiste du Québec. En effet, ce type de nationalisme fait peur parce qu'il projette l'image d'une société d'exclusion. Par contre, le nationalisme territorial, s'adressant à tous et toutes, a une plus grande chance de mener le Québec à la souveraineté.

Dans ce même article, Julien se souvient qu'en mai 1980, avant le premier référendum, *Relations* a publié un numéro qui appuyait le Oui. Depuis lors, selon l'analyse de Julien, la situation politique et culturelle s'est complexifiée. D'un côté la conscience que le Québec constitue une nation responsable de sa propre vie est aujourd'hui pleinement partagée par la jeune génération – ce qui lui fait croire qu'il n'est plus nécessaire de lutter pour la souveraineté. De l'autre côté, il y a des facteurs historiques qui atténuent l'enthousiasme pour la souveraineté – par exemple, le déclin économique, un chômage qui fait peur et la politique du Parti québécois qui ressemble de plus en plus à celle du Parti libéral. Dans cet article, Julien présente des arguments fondés sur la justice sociale afin de convaincre les lecteurs que la souveraineté apportera au peuple québécois les droits politiques qui lui appartiennent et un partage plus juste de la richesse, même si la transition – Julien l'admet – exigera des sacrifices économiques, au moins pour un certain temps.

Le lecteur averti ne manquera pas de remarquer que cet appui de Julien en faveur du Oui en 1995 n'a pas été confirmé par l'éditorial de ce numéro, ni développé dans un dossier de la revue. Comme nous venons de voir, il a lui-même donné des raisons pour lesquelles l'enthousiasme pour la souveraineté s'est atténué au Québec.

Le nationalisme de Julien était politiquement progressiste. Julien était pleinement d'accord avec le message de l'Assemblée des évêques du Québec de 1979 à l'effet qu'un mouvement nationaliste est éthiquement acceptable s'il remplit quatre conditions: i) s'il vise une société plus juste et plus ouverte; ii) s'il respecte les droits humains des minorités; iii) s'il envisage des relations paisibles avec d'autres pays; et iv) si la nation n'est pas le bien suprême, car cela serait de l'idolâtrie.

Par ailleurs, le nationalisme de Julien n'était pas dépourvu d'une certaine angoisse. Il était conscient que le mouvement qu'il appuyait était porteur de certaines injustices inévitables. Le nationalisme territorial québécois minait la solidarité avec les Canadiens-français hors Québec, en dépit de leurs communs liens ethniques, linguistiques et

culturels. Julien ne voulait pas oublier que les espaces francophones du Canada incluaient le nord de l'Ontario et le nord du Nouveau-Brunswick, régions séparées par des frontières inchangeables.

Julien était également préoccupé par la situation des peuples autochtones du Québec. Il reconnaissait leur droit à définir eux-mêmes leur destinée. Mais ce qui faisait problème, c'était le fait que leurs communautés relevaient de la compétence du fédéral, et que plusieurs d'entre elles, anglophones, n'avaient aucun lien affectif avec le Québec.

Comme je l'ai déjà mentionné, le nationalisme de Julien s'accompagnait d'une grande sympathie pour les réfugiés et les immigrants récents qui apportaient au Québec un nouveau pluralisme. Je ne veux pas énumérer ici tous les articles et commentaires que Julien a publiés dans *Relations*, dans lesquels il exigeait la justice sociale pour les nouveaux arrivants, soulignant qu'ils étaient les bienvenus, dénonçant les gestes et discours racistes, et appréciant leur contribution présente et future à la société québécoise.

En même temps, Julien s'opposait vivement au multiculturalisme que la loi fédérale C-93 avait introduit au Canada en 1987. Dans le numéro de janvier-février 1988, Julien explique longuement que le Québec a besoin de défendre sa culture et sa langue et que, en conséquence, le pluralisme ethnique ou culturel doit prendre une autre forme au Québec. En 1988, il favorise encore la convergence des cultures, proposée par le gouvernement québécois en 1981; ce n'est que plus tard, comme nous l'avons vu, qu'il introduira l'idée de la culture publique commune. Quant à l'effort déployé par les communautés ethniques pour conserver leur culture, Julien y voit une contribution à la société et au patrimoine québécois, dans la mesure où ces communautés adoptent le milieu francophone pour s'épanouir. Dans sa critique du multiculturalisme, Julien évite toujours un discours empreint de mépris ou de manque de respect pour les Québécois d'origine immigrante – contrairement au discours adopté, la plupart du temps, par des politiciens ou des commentateurs opposés au multiculturalisme. Selon moi, la résistance de Julien au multiculturalisme s'exprimait dans un discours bien différent des déclarations marquant l'échec du multicultu-

ralisme, faites en janvier 2011, par les chefs d'État Angela Merkel, Nicolas Sarkozy et David Cameron – déclarations qui font peur aux citoyens d'origine immigrante de ces États. L'aspect original du nationalisme de Julien a toujours été la sympathie à l'endroit des néo-Québécois, le souci de la justice sociale à leur égard et l'appréciation de leur contribution, surtout dans les arts, au bien-être de la société québécoise. Julien a toujours réagi «aux autres», surtout «aux autres méprisés ou marginalisés», en croyant, en catholique, en Jésuite.

La publication du Rapport Bouchard-Taylor, en 2008, a lancé un grand débat, pendant quelques semaines, dans les pages du *Devoir*, entre deux groupes d'intellectuels. Le premier accusait le Rapport d'avoir mis l'accent sur les droits et libertés individuels et de ne pas défendre suffisamment l'identité québécoise; l'autre groupe louait le Rapport pour son parti pris pour la liberté et son estime pour le nouveau pluralisme du Québec. La question controversée: le rôle de la religion dans la vie publique. Je crois que Julien n'aurait pas été très heureux de ce débat. Il a, en effet, toujours refusé de choisir entre la défense de l'identité québécoise, d'un côté, et l'estime du pluralisme, de l'autre. Il était convaincu que le peuple québécois est créateur, tout à fait capable de s'ouvrir aux nouveaux arrivants et, en collaboration avec ces derniers, capable de bâtir le Québec de demain dans la continuité de son histoire et l'ouverture au pluralisme.

Julien aurait été mécontent de ce débat dans *Le Devoir* pour une deuxième raison. Il ne voulait pas qu'on discute les pratiques religieuses des immigrants récents sans porter attention à l'inégalité sociale qui leur est imposée et à la pauvreté dans laquelle vivent beaucoup d'entre eux. Ce qui troublait Julien, ce n'était pas les signes religieux portés par certains musulmans, mais plutôt leur haut taux de chômage, à Montréal.

L'image du Jésuite fidèle dessinée par la 32^e Congrégation générale de 1975, l'image de cet homme engagé au service de la foi et de la justice, Julien Harvey l'a incarnée pour nous, au Québec, de façon exemplaire et fort originale. Il fut véritablement «homme de foi, homme du pays».

QUINZE ANS DE VIE MONTRÉLAISE (1980-1995)¹

Le P. Julien Harvey SJ détient une maîtrise en études orientales de l'Université Johns Hopkins de Baltimore ainsi qu'un doctorat en études bibliques du Biblicum de Rome.

Il a enseigné à l'Université de Montréal de même qu'à l'Université McGill, avant de devenir supérieur de la Province jésuite du Canada français.

Récemment, le Centre justice et foi de Montréal, où je travaille, a décidé de créer une fondation à laquelle on a donné mon nom (contre mon gré). Même si j'aime bien prendre un deuxième verre (!), j'ai rapidement quitté les festivités entourant le lancement de cette fondation. En effet, un paroissien avait besoin de moi pour compléter des formulaires gouvernementaux.

La plus grande partie de ma vie dans la Compagnie, je l'ai vécue, et continue de la vivre, à la fois dans le travail de bureau et dans l'activité pastorale auprès des personnes qui ne sont pas allées – comme j'ai eu la chance – à l'université. J'approfondis l'Ancien testament, que j'enseigne depuis 15 ans, tout en assurant un service pastoral auprès d'amis clochards dans un centre de réhabilitation.

Les Jésuites de mon âge (j'ai 72 ans) se rappellent l'esprit de 1975. La 32^e Congrégation générale de l'Ordre avait alors pris fin avec la publication du Décret IV affirmant que : « La mission de la Compagnie de Jésus aujourd'hui est le service de la foi, dont la promotion de la justice constitue une exigence absolue. » Ces mots ont troublé nos nuits. Pour la plupart d'entre nous, ce fut une

période fascinante. Ce fut alors que se sont formées des petites communautés jésuites, parfois très rapidement dissoutes, pour lesquelles la liturgie était le lieu d'une créativité permanent et dans lesquelles l'affiche du Che Guevara trônait dans la cuisine.

J'ai été Provincial du Canada français de 1974 à 1980, juste au moment de la promulgation du Décret IV. J'ai eu le grand privilège d'être ami du supérieur général, le père Pedro Arrupe. Ce dernier m'a prodigué quelques bons conseils : « Julien, après ton mandat de Provincial, tu devrais vivre avec du monde ordinaire. Tu n'as pas besoin de voiture ou de vacances à l'étranger. Tu pourrais arrêter de fumer et te joindre à une petite communauté... Ton expérience avec les immigrants va être très utile. »

Je me suis donc fait inviter par une communauté jésuite de Montréal dont les membres m'ont bien accueilli. Lors d'une eucharistie, un soir, le supérieur, ancien professeur de religion, a lu le texte d'Actes 9, 26; on y parle des communautés ayant peur de recevoir Paul, le nouveau converti – texte qui a fait réfléchir l'ancien Provincial que j'étais. De mes deux amis, l'un, ancien missionnaire en Éthiopie, œuvrait auprès des groupes communautaires; l'autre était engagé dans l'organisation d'un camp d'été pour les familles en difficulté. Bons pour leur ancien « chef », ils m'ont donné la plus grande chambre. En retour, j'ai passé l'été à peindre l'appartement, rafistolant les meubles défraîchis, tout en étant en charge de la cuisine (j'ai pris un certain temps avant de comprendre pourquoi mes confrères aimaient ma nourriture : ils détestaient cuisiner!). Avec le recul, je réalise que ce que j'ai fait là, c'était en fait transformer un entrepôt en maison. Il s'agissait d'un travail pratique, mais essentiel, et mes amis en furent très heureux.

Nous inventions une nouvelle façon de vivre la pauvreté ou – selon l'expression préférée de P. Arrupe quand il parlait des Nord-Américains : « la simplicité de vie ». À la base de cette vie, deux comptes de banque : dans le premier, on déposait tous nos revenus; dans le deuxième, on mettait le montant d'argent reçu du supérieur, argent que nous gérons ensemble. Et nous n'avons jamais pensé inscrire, dans la colonne « aliments », des choses non essentielles comme l'alcool ou les cigarettes.

Chaque jour, je passais une heure et demie dans le métro pour me rendre au Centre justice et foi : quel bon temps pour lire les journaux ou méditer ! Je travaillais les fins de semaine comme pasteur dans une paroisse, et je suis devenu ami des résidents d'un centre pour personnes âgées. Dans la paroisse, la violence et la brutalité conjugale avaient diminué, et les abus à l'endroit des enfants semblaient avoir presque disparu. Les drogues étaient toujours un problème présent, bien que mieux contrôlé.

Une expérience que j'ai beaucoup appréciée, c'est mon engagement auprès des jeunes. J'ai collaboré pendant 15 ans dans leurs divers comités, toutes les trois semaines, lors de rencontres qui duraient de 19h à minuit. Leurs groupes étaient plus engagés et réalistes que la majorité des entreprises d'adultes – sauf lorsqu'ils avaient des problèmes financiers, occasions qui les faisaient rechercher des solutions auprès des adultes.

Après 15 ans de pratique du Décret IV dans une petite communauté, j'ai appris que les Jésuites peuvent vivre une vie communautaire et personnelle avec le budget des pauvres « sur le bien-être social » et poursuivre une vie professionnelle et intellectuelle sans posséder tous les outils jugés aujourd'hui indispensables. Suivre Jésus n'est pas nécessairement l'affaire de la classe moyenne. Nous pouvons, sans crainte, entrer dans le XXI^e siècle, tout en étant radicalement critiques de ses inacceptables concentrations de pouvoirs et de richesses.

1. Julien Harvey, « 15 Years in Montréal », in *Company – The World of Jesuits and Their Friends*, 1995 (traduction française : Normand Breault).



Au cœur des débats de société

ReLations

Revue d'analyse sociale,
politique et religieuse



Enjeux du pluralisme
et des migrations

Les Soirées ReLations

Débats sur des questions
d'actualité

Centre justice et foi / 514-387-2541

25, rue Jarry Ouest, Montréal, Québec H2P 1S6

www.cjf.qc.ca